



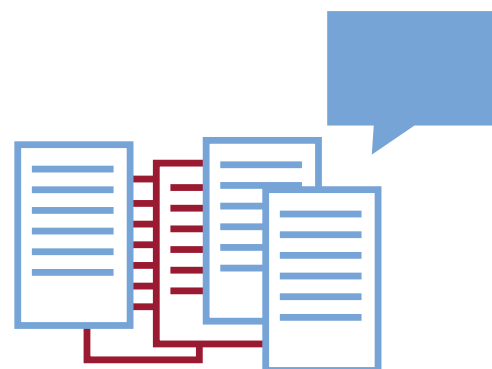
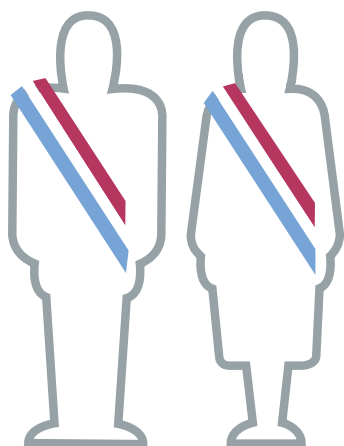
ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Contribution de l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) aux états généraux de la démocratie territoriale

Inscrites dans l'ensemble des territoires, travaillant au quotidien avec les entreprises, partenaires des collectivités territoriales, les CCI mettent en œuvre leur réforme. Elles souhaitent donc livrer aux pouvoirs publics, à travers ce document, leur analyse de la situation actuelle et leurs recommandations majeures pour une décentralisation réussie. Les CCI voient dans la décentralisation le moyen de réduire sensiblement les dysfonctionnements persistants qui affectent le développement économique et la vie des entreprises.

QUATRE ENJEUX MAJEURS SONT DONC À TRAITER EN URGENCE :

- **Pour l'Etat et les collectivités territoriales** : amélioration réelle de l'efficacité de l'action publique et réduction effective de ses coûts
- **Pour nos territoires** : développement innovant et ambitieux afin que chacun puisse trouver l'emploi et les services dont il a besoin.
- **Pour les entreprises** : création d'un environnement favorable et adapté à la performance économique, dans un contexte de crise économique qui pénalise leur croissance depuis au moins 2008
- **Pour les entrepreneurs** : simplification administrative systématique ; amélioration de l'efficacité et de la lisibilité des systèmes de sensibilisation, d'information et de soutien ; rapidité et transparence des décisions.





André Marcon, président de l'ACFCI

A/ Les besoins

Les acteurs économiques sont demandeurs de « collectivités partenaires » sur tous les déterminants territoriaux de la croissance des entreprises, et en particulier sur les facteurs d'attractivité des territoires (infrastructures, formation...)

Mais les chefs d'entreprise soulignent fréquemment le problème de lisibilité causé par l'effet d'empilement des structures et la superposition des compétences. A cette multiplicité des règles et des acteurs vient également se superposer le manque de stabilité des dispositifs mis en place. Le sentiment prévaut chez les entrepreneurs que si la décentralisation permet de multiplier les initiatives publiques de soutien au développement économique, elle a aussi un coût traduit par une fiscalité locale accrue et peu claire.

Enfin, le développement économique ne peut être performant que si la gouvernance territoriale est effectuée sur des territoires économiques pertinents. Il y a en particulier urgence à ce que la France puisse s'appuyer, à côté d'une métropole-capitale à la gouvernance renouvelée, sur des métropoles fortes dessinées sur des bassins économiques cohérents, afin de renforcer ces pôles d'excellence, producteurs et diffuseurs de richesse sur les territoires.

La décentralisation, considérée comme un facteur complémentaire de compétitivité économique, doit donc être accompagnée d'une plus grande cohérence dans les stratégies et les actions

mises en œuvre par les différentes parties, et de la recherche systématique de simplification des procédures administratives. La décentralisation devrait donc permettre d'atteindre **cinq objectifs** principaux :

- L'amélioration globale de la performance publique locale
- La mise en cohérence des systèmes de décision aux différents échelons territoriaux
- Le développement équilibré des différents types de territoires avec une articulation accrue entre eux
- La simplification de l'organisation territoriale, sur la base des bassins économiques pertinents
- La création d'un environnement favorable à l'implantation et à l'essor des entreprises.

B/ Les conditions

Une décentralisation réussie passe, du point de vue des CCI, par trois conditions essentielles :

- **Le respect des principes posés**
- **Le courage de simplifier véritablement l'organisation territoriale, reposant sur un système de gouvernance efficace et prenant en compte des bassins pertinents**
- **La vigilance financière et fiscale**

1) LE RESPECT DES PRINCIPES POSÉS

Les CCI souhaitent qu'ils constituent la base d'un renouvellement profond des pratiques de développement local :

- Le **principe d'expérimentation** qui, élargi à tous les acteurs publics dans le cadre des compétences transférables, devrait miser sur la capacité des acteurs locaux à trouver les meilleures solutions avant de généraliser de nouvelles dispositions. Par sa mise en œuvre, il devrait faciliter cette recomposition des territoires souvent déjà engagée par les acteurs eux-mêmes.
- Le **principe de subsidiarité/suppléance**, pour faire en sorte que les décisions soient prises au niveau le plus pertinent et défini comme « le plus expert pour agir ». Ceci signifie qu'une décision doit toujours être assumée à partir du niveau le plus proche des enjeux et des acteurs concernés, en ne déléguant au niveau supérieur que ce que le précédent ne peut assumer seul ou de façon optimale, et en recherchant une cohérence d'ensemble.
- Le **principe de chef de file** clairement affiché en fonction des politiques à conduire
- Le **principe de péréquation**, pour faire en sorte d'éviter que, « livrés à eux-mêmes, les territoires riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent » (O. GUICHARD) Cet outil de solidarité entre les territoires devrait d'abord assurer l'égalité des chances au sein des régions et des bassins de vie
- Enfin le **principe d'équivalence des transferts** entre l'Etat d'une part, les collectivités locales et établissements publics de l'Etat d'autre part, afin que les moyens et ressources correspondent aux missions transférées et intègrent les transferts des agents publics concernés. Au-delà d'une condition de la maîtrise des coûts, ce principe garantit la responsabilisation des acteurs sur le territoire et leur capacité à rendre des comptes à leurs mandants. Les CCI considèrent que le **respect de ces principes** par l'Etat permettra à celui-ci de se recentrer sur ses **missions régaliennes** en restant le garant de l'équité, de la solidarité nationale et des grands arbitrages indispensables à la cohérence des politiques d'aménagement du territoire.

2) La simplification de l'organisation territoriale et un système de gouvernance efficace sur des territoires pertinents

Même si la carte des découpages administratifs évolue, elle le fait trop lentement et s'arrête trop souvent sur des compromis qui compliquent le pilotage économique local plutôt que de le rendre plus efficace. Elle reflète une organisation territoriale et

un système administratif complexes, souvent illisibles pour les entreprises.

En particulier, depuis cinquante ans, les réflexions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire soulignent le rôle économique moteur et structurant des **métropoles**, sans qu'elles n'aient été véritablement dotées d'outils de gouvernance adaptés sur des bassins économiques pertinents.

Une enquête récente auprès de 3000 dirigeants d'entreprises installées dans les métropoles françaises montre à la fois l'importance, pour elles, de cet environnement métropolitain économiquement porteur et leurs attentes vis-à-vis d'une meilleure prise en compte, à ce niveau, du pilotage des politiques publiques nécessaires à leur développement (transport, aménagement du territoire, logement, formation, ...)

3) La vigilance financière et fiscale

Afin de permettre la libération des énergies locales, en particulier entrepreneuriales, et une plus grande responsabilisation des acteurs du développement local, il est fondamental que la décentralisation s'accompagne d'une **maîtrise globale de ses coûts**.

En effet, les transferts de compétences doivent être combinés au transfert des moyens financiers correspondants, en s'appuyant sur une **évaluation précise, partagée et évolutive des coûts** d'investissement et de fonctionnement correspondant à ces nouvelles missions. Le risque est grand, en effet, de voir gonfler les structures administratives locales, alourdissant le poids des prélèvements fiscaux et générant des confusions de rôles.

Les CCI rappellent que les **voies de progrès** se situent dans la mutualisation des ressources et des compétences, dans une économie générale de moyens et dans un ciblage précis des besoins. Ce sont d'ailleurs ces principes qui organisent la **réforme des CCI** dans les territoires. Ainsi, si la Région voit son rôle de chef de file largement conforté, et cela de façon positive, il faut éviter tout risque de « suradministration régionale » et de renchérissement substantiel du coût de ses services majoritairement financés par les entreprises.

Enfin, le réseau consulaire constate les effets négatifs des financements croisés qu'il faudrait véritablement limiter. Il est donc urgent de repenser le mode de financement des projets pour maintenir une politique d'investissement tout en simplifiant les montages des opérations.

La décentralisation doit donc être l'occasion d'une **réduction du poids global des prélèvements fiscaux** dans un cadre clarifié et équitable.

CONCLUSION : L'ENJEU D'UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE ÉLARGIE

La nouvelle étape que les entreprises attendent est donc une véritable simplification de l'organisation territoriale, par une réduction réelle du nombre des échelons administratifs superposés, une gouvernance efficace et la prise en compte des bassins de vie et économiques pertinents, en tenant compte du rôle particulier que doivent jouer, dans la structuration et le développement du territoire national, les métropoles et les régions .

En effet, si la répartition des compétences et leurs modalités constituent un espace naturel de discussion entre l'Etat et les élus locaux, les CCI considèrent néanmoins que la décentralisation poursuit une finalité beaucoup plus vaste : améliorer la compétitivité, à la fois publique et privée dans les territoires, dans le contexte durci d'une économie mondialisée dont les effets se font chaque jour sentir au plan local. Une approche plus globale est pour cela indispensable et passe par le dialogue et la concertation systématique avec les milieux économiques.

Si une structure de coordination régionale composée des représentants de chaque échelon était mise en place afin de coordonner les politiques territoriales des différents niveaux de collectivités, permettant ainsi de créer le maillon manquant entre le pôle région / département et le pôle intercommunalités/ communes, elle ne devrait en aucun cas alourdir la prise de décision en étant un échelon politique supplémentaire. Cette structure devrait impliquer les CCI, car leurs expertises économiques et territoriales garantiront une approche complète des enjeux quelles que soient les échelles abordées

Les CCI tiennent donc à souligner l'importance d'une **gouvernance locale plus partagée**, associant les représentants des entreprises aux choix fondamentaux d'aménagement et d'équipement des territoires et cela le plus en amont possible.

Contact

ACFCI

46, Avenue de la Grande Armée -n CS 50071 -
75858 Paris Cedex 17

Site internet : www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/presentation-acfci